

Lancement du Grand débat

Le principe retenu par le Gouvernement est celui d'une grande liberté d'initiative et d'une grande souplesse dans la façon de faire, afin que le plus grand nombre de personnes puisse participer.

Chacun des habitants peut donc participer au Grand débat en donnant son avis et ses propositions :

-soit en envoyant une contribution à la mission nationale de coordination du Grand débat (mission interministérielle placée auprès du Premier Ministre et créée par décret du 15 janvier, pour une durée de 3 mois), par le site internet www.granddebat.fr (à partir du 21 janvier) ou par la Poste à l'adresse suivante : Mission Grand Débat - 244 Boulevard St Germain – 75 007 Paris ;

-soit en formulant son avis dans les cahiers de propositions ouverts dans de nombreuses communes : ces cahiers doivent être transmis par les communes à la Mission du Grand débat afin d'être pris en compte dans la synthèse des avis et propositions.

Dans le Rhône, en accord avec l'Association des maires, la préfecture a ouvert une boîte mail (pref-cahiersdepropositions@rhone.gouv.fr) pour permettre aux maires d'envoyer au préfet les contributions qui figurent dans leurs cahiers de propositions.

-soit en participant à l'un des débats qui seront organisés au plan local.

Ces débats seront de plusieurs types :

-des réunions organisées à l'initiative des acteurs locaux, dès le 15/01

-des conférences citoyennes, qui se dérouleront entre le 1^{er} mars et le 15 mars, associant dans chaque région des Français tirés au sort à des représentants de diverses parties prenantes.

-des stands de proximité seront également installés dans des lieux de passages du quotidien. Ils permettront à ceux qui le souhaitent de donner leur avis sur les thématiques mises au débat.

Toute personne (élus, parlementaires, associations, groupes d'entreprises, particuliers...) peut organiser des réunions dans le cadre du Grand débat.

Il y a seulement 2 obligations :

-d'abord signaler la tenue de la réunion que l'on organise sur la plateforme numérique nationale www.granddebat.fr. Cela permettra à chacun de savoir où et quand se tiennent les réunions,

-ensuite, transmettre le compte-rendu à la mission nationale chargée du grand débat. Ce compte-rendu peut être transmis par voie postale ou par le site internet.

Un kit d'organisation est disponible sur le site www.granddebat.fr.

Les préfets sont là pour faciliter l'organisation des réunions, accompagner notamment les maires qui le souhaitent, et assurer la sécurité des réunions.

Pour toute question, les particuliers qui souhaitent organiser ou participer au Grand débat peuvent appeler le numéro vert (ouverture du lundi au samedi de 9h-20h) : **0800 97 11 11**